



# L'ÉVOLUTION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE AU CANADA



Cahier pédagogique, version scolaire



# Table des matières

Avant-propos .....	3
<b>Les débuts de l'enseignement en français (1618-1840)</b>	
Sommaire 1 .....	5
Fiche-témoignage 1 .....	6
Fiche pédagogique 1 – élémentaire .....	7
Fiche pédagogique 1 – secondaire .....	8
<b>L'abolition du français dans les écoles et sa modeste résurgence (1840-1963)</b>	
Sommaire 2 .....	9
Fiche-témoignage 2 .....	10
Fiche pédagogique 2 – élémentaire .....	11
Fiche pédagogique 2 – secondaire .....	12
<b>L'émergence des écoles de langue française (1963-1982)</b>	
Sommaire 3 .....	13
Fiche-témoignage 3A .....	14
Fiche pédagogique 3 – élémentaire .....	15
Fiche-témoignage 3B .....	16
Fiche pédagogique 3 – secondaire .....	17
<b>Vers une équité en éducation (depuis 1982)</b>	
Sommaire 4 .....	19
Fiche-témoignage 4 .....	20
Fiche-témoignage 4 (suggestions de réponses) .....	21
Fiche pédagogique 4 – élémentaire .....	22
Fiche reproductible .....	23
Fiche pédagogique 4 – secondaire .....	24

Contenus pédagogiques : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants  
Sommaires historiques : Fédération nationale des conseils scolaires francophones

Dans le cadre des 150 ans de la confédération canadienne, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) est heureuse de s'associer, avec ses partenaires, aux célébrations afin de souligner la dualité linguistique, grâce au fil conducteur de l'école de langue française.

Le cahier pédagogique que nous vous proposons cible quatre grandes étapes de l'évolution de l'école de langue française dans les provinces et territoires à majorité anglophone au Canada.

- **Les débuts de l'enseignement en français (1618-1840)**
- **L'abolition du français dans les écoles et sa modeste résurgence (1840-1963)**
- **L'émergence des écoles de langue française (1963-1982)**
- **Vers une équité en éducation (depuis 1982)**

Pour chacune de ces périodes, vous trouverez un bref **sommaire** d'une page qui en résume les grands événements. Une **fiche-témoignage** servira d'amorce lors de vos échanges avec les élèves. Finalement, deux **fiches d'activités pédagogiques**, l'une visant l'élémentaire, l'autre visant le secondaire, présentent des occasions d'apprentissage pour vos élèves. Il va sans dire que ces fiches sont des suggestions d'activités qui méritent d'être adaptées pour mieux répondre aux besoins de vos élèves ou à leur contexte d'apprentissage.

N'hésitez pas à consulter [www.eduexpo.ca](http://www.eduexpo.ca) pour visualiser une présentation interactive ou pour réserver une animation virtuelle offerte aux écoles de langue française. On peut également y consulter la synthèse « L'école de langue française dans les provinces et territoires à majorité anglophone au Canada ».

**Bonne exploration!**



## SOMMAIRE 1 - LES DÉBUTS DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS (1618-1840)



L'enseignement en français commence d'abord dans les classes que les missionnaires catholiques, envoyés à partir de la France, animent dans les paroisses pour les dizaines d'enfants. On en trouve en Nouvelle-France, mais aussi en Acadie, où les Récollets enseignent aux enfants de Port-Royal dès 1618. À l'époque, on ne cherche qu'à transmettre quelques rudiments de catéchisme, de grammaire et d'arithmétique. On le fait en français, car il s'agit de la langue de l'administration coloniale et c'est la langue commune que comprennent les nouveaux arrivants, qui proviennent surtout du Poitou en France. La plupart des enfants sont dirigés vers les travaux agricoles et domestiques dès qu'ils savent lire et écrire minimalement.

Lorsque l'Acadie est cédée à la Grande-Bretagne en 1713, la migration de prêtres français s'arrête, ce qui suspend l'éducation dans plusieurs endroits. Avec le Grand Dérangement de 1755, la majorité des Acadiens sont déportés vers la Nouvelle-Angleterre; d'autres sont envoyés en Angleterre, ou en France; d'autres encore s'enfuient dans les forêts, où ils dépendent du soutien des Mi'kmaq pour survivre. Alors qu'on tâche d'ériger des peuplements à la Baie-Sainte-Marie, au Cap-Breton ou à la Baie des Chaleurs, l'éducation des enfants n'est pas une priorité pendant quelques générations. Il faut attendre le début des années 1800 pour que des religieuses et des prêtres – certains venant de France, d'autres du Bas-Canada – fondent des écoles. Le père Jean-Mandé Sigogne, par exemple, est très efficace dans ce travail pour les Acadiens déplacés de la Baie-Sainte-Marie.

C'est au début des années 1800 que les nouvelles colonies britanniques établissent des premières lois scolaires, prévoyant des subventions ainsi que des pouvoirs de taxation, pour que tous les enfants sur le territoire aient accès à au moins quelques années de formation. On veut alors former de bons sujets, fidèles à sa Majesté, qui pourront aussi lire et écrire, à une époque où apparaissent les premières manufactures dans les grandes villes. Qu'on soit au Nouveau-Brunswick ou au Haut-Canada, on retrouve plusieurs écoles religieuses (catholiques ou protestantes) qui enseignent en anglais, mais certaines, dont l'école de l'Assomption (plus tard Windsor, Ontario) qui ouvre adjacente à la paroisse pour 13 élèves en 1786, enseignent en français; certaines écoles des colonies allemandes et irlandaises enseignent même en allemand et en gaélique. Une deuxième école de langue française voit le jour à Kingston vers 1816 et les premières classes en français à Ottawa sont formées en 1837.

Au départ, les autorités coloniales veulent surtout offrir des habiletés de base au plus grand nombre sans que cela coûte trop cher. Les enseignants religieux ayant une instruction avancée ne demandent pas de salaire. Puisqu'ils ne réclament qu'une pension alimentaire et d'être hébergés, ils deviennent ainsi les candidats les plus intéressants pour accomplir cette tâche. La première loi scolaire du Canada-Uni (1841) prévoit d'ailleurs l'admissibilité des écoles séparées pour la minorité (protestante dans l'ancien Bas-Canada, catholique dans l'ancien Haut-Canada) aux subventions gouvernementales et aux taxes scolaires.



## FICHE-TÉMOIGNAGE 1

14 octobre 1820

Chère mère,

Je vous écris afin de vous donner des nouvelles concernant ma vie ici, au Canada. Je m'habitue tranquillement à mon rôle d'instituteur dans cette petite école même si parfois, je me sens un peu seul devant mes trente-neuf élèves. La plus jeune a 6 ans tandis que le grand Émile qui vient d'avoir 12 ans parle de quitter l'école pour aller aider son père aux champs. Je suis un peu déçu car il vient finalement d'apprendre à lire. Il faut dire qu'avec quatorze enfants à nourrir, son père et sa mère ont bien besoin de son aide sur la ferme.

Ici, chère mère, dès qu'ils savent quelque peu lire et écrire, les enfants commencent à travailler sur la ferme et dans les champs. Faut de temps, il arrive trop souvent que j'échoue à ma tâche. Je pense à la petite Henriette qui n'est venue à l'école que quelques mois parce que sa famille compte cinq autres enfants en bas âge et que sa pauvre mère a bien besoin d'aide.

Je crains beaucoup l'hiver qui va s'installer bientôt. On m'a dit que l'école est difficile à chauffer et que la cheminée du poêle à bois n'est pas en très bon état. La fumée qui s'accumule dans la classe est parfois telle qu'il faut ouvrir la fenêtre même par temps très froid.

Malgré ces désagréments, je sais que j'ai fait le bon choix et je continue d'enseigner la lecture et l'arithmétique et de transmettre la foi à mes élèves à travers la prière et l'étude du catéchisme.

Je vous garde dans mes prières, chère mère,

votre fils bien-aimé,

Henri-Paul

## FICHE PÉDAGOGIQUE 1 – ÉLÉMENTAIRE

### IMAGINONS L'ÉCOLE D'AUTREFOIS

#### Introduction :

Les jeunes élèves ont de la difficulté à imaginer la vie d'autrefois. Certains en auront entendu parler par leurs grands-parents ou en visionnant des émissions de télévision. Leur imagination sera stimulée lorsqu'ils auront à imaginer comment ils se seraient sentis à cette époque et à comparer leur école avec celle des premières colonies qui ont formé le Canada.

#### Démarche :

##### En groupe-classe :

Sans en lire le contenu, annoncez aux élèves qu'une lettre datant de 1820 a été trouvée dans un vieux coffre. Avec les élèves, situez la lettre sur une ligne de temps qui relate des événements de l'histoire du Canada. Inscrivez sur une grande feuille tout ce que les élèves peuvent imaginer concernant cette époque : familles nombreuses, chauffage au bois, déplacements à cheval, etc.

##### En équipes :

Remettez une copie de la lettre à chaque équipe et invitez les élèves à en prendre connaissance ensemble. Proposez à chaque équipe de noter les questions qui leur viennent à l'esprit au fil de leur lecture. Échangez ensuite les questions entre les équipes pour animer une discussion sur les informations que contient la lettre et sur les éléments qui restent sans réponse.

##### Individuellement :

Selon les habiletés de vos élèves, invitez-les à imaginer que l'auteur de la lettre est leur grand frère qui a quitté son pays d'origine pour aller enseigner dans ce nouveau pays qu'est le Canada d'alors. En réponse à sa lettre, ils peuvent lui envoyer un dessin ou un collage de la représentation qu'ils ont d'une école de l'époque ou rédiger une réponse dans laquelle ils poseront des questions sur la vie à cette époque.

##### Pour aller plus loin :

Vivez l'expérience avec vos élèves d'imaginer comment se déroule la journée d'un enseignant qui doit composer avec plusieurs niveaux et de grandes différences d'âge dans la même classe. Faites un jeu de rôle en organisant la classe en rangées auxquelles sont attribués des niveaux et des âges différents.

**Document reproductible :** Fiche-témoignage 1



### LA NAISSANCE D'UNE ÉCOLE

#### Introduction :

Les élèves ont sans doute entendu parler des luttes de leur province ou territoire en faveur de l'éducation en français, mais risquent d'être moins familiers avec l'historique local. Avec vos élèves, découvrez des pans du passé de l'éducation en langue française de votre région des tout débuts jusqu'à la construction de l'école où vous vous situez.

#### Démarche :

##### En groupe-classe :

Projetez la lettre de la *Fiche-témoignage 1* et faites-la lire par les élèves. Engagez une discussion sur les connaissances des élèves sur cette période en particulier. Est-ce que cette lettre aurait pu être écrite dans votre milieu? Reflète-t-elle des réalités connues? Dégagez avec les élèves certains aspects de leur milieu qu'ils connaissent moins bien : Que signifie le nom de votre école? Depuis quand l'éducation en français est-elle offerte dans le milieu? Quand l'école a-t-elle été construite? Qui étaient les premiers enseignants et enseignantes?

##### En équipes :

Proposez aux élèves regroupés en équipes de cibler un aspect de l'éducation d'autrefois dans leur milieu et de préparer une exposition sur leurs découvertes. Encouragez-les à trouver des signes tangibles de l'histoire de leur école en faisant des recherches dans Internet, en s'adressant aux personnes âgées de la communauté ou en faisant une recherche dans des archives ou au musée.

##### En groupe-classe :

Partagez les découvertes réalisées dans le cadre de l'activité et créez une série d'énoncés du type « Saviez-vous que... » qui pourront être gazouillés ou affichés dans des publications de la région.

##### Pour aller plus loin :

Invitez en classe des acteurs des premières heures de l'éducation en français et préparez des questions avec les élèves dans le but de découvrir la « petite histoire » du milieu.

**Document reproductible :** Fiche-témoignage 1

## SOMMAIRE 2 - L'ABOLITION DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES ET SA MODESTE RÉSURGENCE (1840-1963)

La tolérance pour les écoles des minorités dans ce qui devient le Canada en 1867 ne dure pas éternellement, car dans chacune des provinces autre que le Québec, on va sévèrement restreindre ou abolir l'enseignement en français et du catholicisme pendant des périodes variées. Pour Lord Durham, le Canada doit avoir un régime démocratique, mais les Canadiens français, dont il méprise les traditions et les espoirs, doivent aussi abandonner leur langue et leur culture pour connaître une ascension sociale. L'Assemblée législative du Canada-Uni (1840-1867) abolit le français dans ses travaux, même si elle est forcée par les députés canadiens-français de reculer en 1848.

Lorsqu'on crée le Québec en 1867, on réussit à réinstaurer les frontières traditionnelles du berceau de l'Amérique française et à faire reconnaître le français et l'anglais comme langues officielles dans un contexte où 8 personnes sur 10 sont francophones. C'est une bonne nouvelle particulièrement pour l'Église catholique qui se déploie alors comme principal réseau institutionnel des Canadiens français en fondant des paroisses, des orphelinats, des hôpitaux et des écoles là où le besoin se fait sentir. D'ailleurs, la forte natalité – il n'est pas anormal que les femmes accouchent de 20 enfants dans leur vie – sature les terres agricoles de la vallée du fleuve Saint-Laurent et pousse les Canadiens français à coloniser de nouvelles régions : le Madawaska au Nouveau-Brunswick ou Prescott et Russell en Ontario. Là où les Canadiens français se rendent, l'Église et son réseau les suivent.

La volonté impérialiste des Britanniques d'homogénéiser les populations hors Québec, mais aussi les craintes des Irlandais catholiques pour la préservation de leurs écoles, mène à un large mouvement. Ce mouvement commence à l'Île-du-Prince-Édouard en 1854 et s'étend jusqu'à la Saskatchewan en 1918, et qui voit l'abolition du français et du catholicisme dans l'enseignement. Ces abolitions connaissent du succès au sein des plus petites populations, mais font l'objet de vives résistances – au Nouveau-Brunswick dans les années 1870, au Manitoba dans les années 1890 et en Ontario dans les années 1910. La manifestation à Ottawa le 31 janvier 1916 voit défiler 3 000 élèves franco-ontariens qui se démènent pour que leurs institutrices soient payées, deux ans et demi après que leur salaire ait été suspendu à cause du Règlement 17 (1912-1927). Par ailleurs, pour répliquer au Règlement 17, le père Charles Charlebois d'Ottawa propose de fonder un journal quotidien – « un journal de combat, catholique, indépendant en politique, un journal de lutte de quartier et d'actualité ». Le 27 mars 1913, après quelques hésitations, le journal *Le Droit* voit le jour dont la devise est « L'avenir est à ceux qui luttent ». D'ailleurs, son directeur, l'infatigable père Charles Charlebois, sera parmi les premiers à monter aux barricades pour dénoncer ceux qui, en Ontario, oseront s'acharner contre la langue française.

L'enseignement catholique est définitivement aboli dans les Maritimes et au Manitoba, mais l'enseignement en français est partiellement réintroduit après des années de luttes et de procès. Le Nouveau-Brunswick lève sa restriction en 1877, tandis que le Manitoba n'autorise qu'une heure par jour d'enseignement en français dès 1896. Dans d'autres juridictions, on instaure un système progressif où le français est permis, mais progressivement aboli dans les dernières années d'éducation primaire. Et pour les études secondaires, on n'offre souvent que des programmes de « French » avancé; ainsi, seulement les membres de la jeune élite dont les parents peuvent payer la pension dans un collège catholique français et privé ont accès à une éducation secondaire dans leur langue.



## FICHE-TÉMOIGNAGE 2

Le mercredi 19 janvier 1916

Cher journal,

Ce matin, notre institutrice nous a annoncé la visite de l'inspecteur. Comme la dernière fois, il a fallu sortir le drapeau britannique et nous assurer que la photo du roi était bien en vue. Les phrases écrites en français ont été effacées du tableau. Je ne comprends pas trop pourquoi il faut faire tout cela. C'est comme si parler français à l'école n'est pas bien. Pourtant, tout le monde dans notre rang parle français. Mademoiselle Lachance nous a dit qu'elle ne parle pas très bien anglais, mais elle nous a quand même fait pratiquer des phrases qu'il faudra répéter quand l'inspecteur viendra.

Le vendredi 21 janvier 1916

La carriole de l'inspecteur s'est finalement fait entendre! C'était difficile de ne pas rire parce que monsieur l'inspecteur ne parle pas très bien anglais lui non plus.

Le mardi 1<sup>er</sup> février 1916

Mon cher journal,

Aujourd'hui, nous avons dit au revoir au Frère Edmond qui m'enseignait l'année passée et ça me rend un peu triste. Mademoiselle Lachance est bien gentille, mais elle ne nous enseigne pas le catéchisme à tous les jours comme il le faisait. Mes parents trouvent ça bien dommage parce que cela leur coûte cher d'avoir un enseignant pour notre petite école.

Le mercredi 2 février 1916

En me couchant hier soir, j'ai entendu mes parents raconter que 3 000 élèves sont allés manifester parce que les instituteurs et les institutrices n'avaient pas été payés depuis deux ans et demi! Oh, que j'aurais aimé voir cela!

Extrait datant de 1916 d'un journal de bord d'un élève (anonyme).

## FICHE PÉDAGOGIQUE 2 – ÉLÉMENTAIRE

### AU JOUR LE JOUR...

#### Introduction :

Plusieurs traces du passé ont été retrouvées grâce aux écrits de nos ancêtres. En découvrant une page du journal de bord d'un élève de 1916, les élèves pourront davantage saisir la portée des événements de l'époque. En les invitant eux-mêmes à tenir un journal, ils seront à même de mieux comprendre comment leur quotidien est différent de celui des élèves du début du 20<sup>ième</sup> siècle.

#### Démarche :

##### Individuellement :

Initiez les élèves au journal de bord en discutant de son utilité et de la place qu'il occupe dans la vie de certaines personnes. Invitez-les ensuite à tenir un journal de bord pour quelques jours en décrivant les événements qui se déroulent à l'école. (Le journal peut être fait ensemble si les élèves sont moins habiles à écrire.)

##### En groupe-classe :

Lorsque les élèves auront tenu un journal de bord pour quelques jours, présentez la page du journal de la *Fiche-témoignage 2* à la classe et amenez les élèves à poser des questions sur son contenu. Encouragez-les à faire des suppositions sur le rôle de l'inspecteur, sur les langues, etc.

##### En équipes :

Chaque équipe s'approprié un personnage du journal de bord de la *Fiche-témoignage 2* et imagine un commentaire de chacun : Mademoiselle Lachance, l'inspecteur, le Frère Edmond, un des parents de l'auteur ou un autre personnage inventé. Les élèves peuvent dessiner ce personnage ou le recréer en trois dimensions au moyen de pâte à modeler. Amenez l'équipe à préparer un témoignage de leur personnage par le biais d'une entrée de journal, ou d'un bulle parlante dans le style d'une bande dessinée.

##### En groupe-classe :

Comparez les perspectives des différents personnages créés et animez une discussion de classe en comparant la vie d'aujourd'hui à celle d'une époque où l'enseignement en français ne bénéficiait d'aucune protection.

##### Pour aller plus loin :

Créez une maquette d'une école d'autrefois avec les élèves en y insérant les éléments décrits dans le journal de la *Fiche-témoignage 2* et les personnages qu'on y retrouve.

**Document reproductible :** Fiche-témoignage 2



## UN JOURNALISME HISTORIQUE

### Introduction :

Plusieurs traces du passé ont été retrouvées grâce aux écrits de nos ancêtres. En découvrant une page du journal de bord d'un élève de 1916, les élèves pourront davantage comprendre les événements de l'époque. Ils seront ensuite invités à explorer plus à fond l'histoire de cette époque et à la raconter sous une forme journalistique.

### Démarche :

#### En groupe-classe :

Discutez avec les élèves de la place du journal de bord dans la compréhension des événements d'une époque. Proposez-leur de prendre connaissance du journal (fictif) d'un élève de 1916 et de relever les éléments d'information les plus pertinents.

#### En équipes :

À l'aide de leurs manuels de classe ou de recherches dans Internet et sur le site [Voyage en francophonie canadienne](#), invitez les élèves à explorer davantage la période d'après-Confédération pour faire ressortir d'autres grands dossiers liés à l'éducation en langue française.

Assurez-vous que les équipes s'entendent sur une série de thématiques différentes et proposez-leur de rédiger des articles comme des journalistes de l'époque qui mèneraient une enquête. Lancez le défi d'être créatif et d'inventer des manchettes provocantes : *Trois mille élèves prennent d'assaut les rues d'Ottawa! Deux ans et demi sans salaire!*

#### En groupe-classe :

Une fois les articles rédigés, amenez les élèves à choisir un titre pour un journal de l'époque et à préparer une publication attrayante, comportant des faits divers tirés des pages du journal de bord de la *Fiche-témoignage 2*. Ajoutez-y des publicités correspondant à des articles de l'époque, des avis de décès qui font état de grandes familles et de maladies jugées alors incurables, etc.

#### Site Internet pouvant aider aux recherches :

[Voyage en francophonie canadienne](#) : [vfc.acelf.ca](http://vfc.acelf.ca) (Le livret, section 3 : Bâtir un pays)

#### Pour aller plus loin :

Le journal de bord était à une certaine époque ce que Facebook est aujourd'hui : un moyen de relater des événements du quotidien, peu importe leur importance. Proposez aux élèves d'imaginer la page Facebook de l'auteur du journal de bord de la *Fiche-témoignage 2* et d'insérer des photos, des commentaires et des marques d'appréciation (j'aime, etc.).

Au début des années 1960, l'iniquité avec les Canadiens anglais du Québec est frappante : ils ont, depuis leur installation, des commissions scolaires protestantes, des écoles primaires et secondaires de langue anglaise, ainsi que la plus prestigieuse université au Canada – McGill. Au Canada hors Québec, on n'y retrouve aucun écho – que des écoles primaires bilingues, des collèges privés français dans certains milieux, ainsi que quelques établissements offrant des baccalauréats en lettres, dont l'Université d'Ottawa (bilingue et catholique). Quand le Québec et le Nouveau-Brunswick entreprennent leur « Révolution tranquille », qui remanie ces États provinciaux pour qu'ils servent mieux la population de langue française, notamment pour que recule l'écart des revenus avec les Canadiens anglais et que les Canadiens français soient mieux instruits, la pression augmente pour que le gouvernement fédéral intervienne.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1971) traverse le Canada pour entendre des milliers de gens se prononcer sur les difficultés d'ordre culturel qui perdurent, souvent depuis le début de la Confédération. La Commission en arrive à la conclusion que les jeunes canadiens-français doivent avoir accès à une éducation primaire et secondaire de langue française pour pouvoir pleinement s'épanouir. On recommande aussi que les écoles de la minorité deviennent des lieux appartenant à la communauté, qui pourrait peut-être même les gérer grâce à un conseil scolaire indépendant.

En revanche, plusieurs communautés sont à des années lumières de l'objectif d'atteindre une équité avec le régime scolaire anglo-québécois. Certaines provinces, dont le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba, prennent la balle au bond et permettent que toutes les matières soient enseignées en français dans les écoles primaires et construisent de nouvelles polyvalentes – publiques et françaises – dans les principales villes. On crée aussi parfois des conseils consultatifs français au sein des conseils scolaires anglais; les chargés de la programmation française dans les ministères d'éducation y obtiennent aussi une autonomie relative. Or, d'autres provinces, dont la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et l'Alberta, refusent, malgré les subventions offertes par le gouvernement fédéral, d'abandonner l'éducation bilingue. D'autres provinces, dont Terre-Neuve et la Colombie-Britannique, n'autorisent que la venue de l'immersion française. Et même dans les trois provinces collaboratives, on doit souvent trainer les commissaires scolaires locaux devant les tribunaux pour ouvrir ou faire construire une école française neuve.

Ainsi, lorsque le premier ministre Pierre Elliott Trudeau tâche de refonder le Canada sur la base du bilinguisme et du multiculturalisme, il se heurte à beaucoup d'opposants. Il y a ceux qui estiment que les Canadiens français doivent s'intégrer à la majorité comme les autres nouveaux arrivants, le Québec, qui voit le refus de reconnaître la dualité culturelle comme une atteinte à l'autonomie de la société francophone, et enfin, la Fédération des francophones hors Québec, qui estime que le Canada ne sera pas juste tant qu'il n'aura pas rendu équitable l'éducation offerte aux jeunes francophones.



Avant de quitter pour l'Europe, Gabrielle Roy passe l'été 1937 sur une île de la rivière de la Poule d'Eau (en anglais Waterhen River) au Manitoba. Elle enseigne alors aux enfants d'une seule famille, les enfants d'Hippolyte et de Luzina Côté.

« L'école était presque finie. Elle avait trois fenêtres pas tout à fait égales, une porte qui fermait assez bien, un plancher de grosses planches les unes un peu plus épaisses que les autres, mais qui sentait le bon pin. Cependant, il y avait le problème de l'estrade. Hippolyte s'en vint chercher l'avis de Luzina sur ce point qui devait les embarrasser presque autant que l'emplacement de l'école.

— Sa mère, penses-tu que je devrais faire une estrade?

— Une estrade! C'est-y nécessaire?

Évidemment non. Quant à cela, ni l'école, ni la maîtresse n'étaient absolument nécessaires. Ils étaient embarqués dans ce qui n'était plus strictement nécessaire, et voilà comment le problème devenait délicat. Hippolyte ne savait trop à quoi se résoudre. L'école qu'il n'avait fréquentée que quelques années en tout paraissait liée dans son esprit à une estrade. L'estrade était peut-être favorable aux relations entre maître et écoliers. Tel qu'il le voyait, le maître devait dominer les élèves, leur parler de haut pour ainsi dire. Cela devait être ainsi qu'il fallait procéder : placer le maître plus haut que les enfants. D'autre part, l'estrade faisait peut-être démodée maintenant. Et d'abord, est-ce que dans l'école où Luzina allait, enfant, il y avait eu une estrade? Non, se rappela Luzina, mais ce n'était pas une raison pour y renoncer.

Ils s'assirent tous deux aux petits pupitres pour réfléchir. Hippolyte les avait construits avant la porte, pendant les pluies qui avaient duré trois semaines d'affilée. Ils étaient de bois franc, un peu rugueux aux doigts, avec des éclisses qui retenaient la laine des vêtements, mais ils étaient assortis à la taille des élèves.

Il y en avait un passablement grand pour Pierre-Emmanuel-Roger, quatre autres qui variaient en hauteur et, enfin, un tout petit pour Joséphine. Ce petit pupitre de Joséphine avait d'ailleurs deux répliques assez exactes rangées dans le fond de la classe parmi des amas de copeaux. Tous les enfants avaient constamment entouré Hippolyte dès qu'il s'était mis à la construction des pupitres. De les voir si nombreux autour de lui, Hippolyte avait cru bon, pendant qu'il y était et puisque la pluie durait, de prendre un peu d'avance. Et c'est ainsi qu'il y avait dans l'école, au dire d'Hippolyte, « deux pupitres de spare ». Hippolyte était vraiment adroit. Il avait creusé au couteau un petit enfoncement à peu près rond dans le haut de chaque pupitre pour y placer un encrier; une rainure devait retenir les crayons et les porte-plumes. Le dessus de chaque pupitre n'était pas d'une seule planche, mais de deux, dont l'une, reliée à l'autre par des charnières, pouvait être soulevée, découvrant une commode et large boîte qui servirait à ranger livres et cahiers. Mais tant de commodités ne réglaient pas la question de l'estrade.

Plus Luzina y pensait, et plus il lui semblait que l'estrade était nécessaire. L'estrade conviendrait bien à la maîtresse lorsqu'elle y serait assise. On la verrait mieux; on l'entendrait mieux. L'estrade ferait tout à fait école. »

ROY Gabrielle, *La Petite Poule d'Eau*, Éditions Boréal, 2012, pages 54-55

## CONSTRUIRE UNE ÉCOLE

### Introduction :

Par la lecture d'un passage d'une œuvre de Gabrielle Roy, les élèves découvriront la réalité d'une petite communauté rurale manitobaine de la fin des années 1930 où l'école et tout ce qu'elle contenait était de fabrication artisanale. L'activité leur fera apprécier les différences entre cette époque et la leur, tout en soulignant les progrès réalisés sur plusieurs plans.

### Démarche :

#### En groupe-classe :

Lisez avec les élèves l'extrait de *La Petite Poule d'Eau* proposé par la *Fiche-témoignage 3A*. (Pour les plus petits, l'avant-dernier paragraphe portant sur les détails des pupitres peut convenir, en adaptant l'activité.) Selon leur niveau de compréhension, posez des questions pour amener les élèves à faire des hypothèses sur le contenu : Pourquoi songer à une estrade? Pourquoi est-ce que même l'école n'est pas jugée nécessaire? Pourquoi les pupitres étaient-ils de différentes grandeurs?

#### Individuellement :

Proposez aux élèves d'illustrer un pupitre tel que décrit dans l'extrait et de s'assurer de bien en représenter toutes les composantes. Invitez-les à comparer leurs dessins entre eux.

#### En groupe-classe :

À l'aide d'un engin de recherche, trouvez des images en tapant « ancien pupitre d'écolier ». Examinez avec les élèves les différentes sortes de pupitres trouvés et choisissez celui qui ressemble le plus à la description de l'extrait proposé par la *Fiche-témoignage 3A*. Amenez ensuite les élèves à comparer leurs dessins avec le pupitre en question.

#### En équipes :

Rappelez aux élèves à quel point l'école d'autrefois disposait de peu d'équipement, comme en fait foi l'extrait proposé. Dans un esprit de saine compétition, donnez aux équipes quelques minutes pour faire la liste de tout l'équipement qu'on retrouve de nos jours dans une salle de classe. Mettez les informations en commun et profitez-en pour passer en revue le vocabulaire de certains appareils ou de certaines pièces d'équipement que les élèves connaissent moins bien.

#### Pour aller plus loin :

Avec des bâtonnets à café en bois (ou bâtons de *Popsicle*), créez un centre où les élèves pourront construire une maquette d'une ancienne école à l'image de celle qui est décrite dans l'extrait de *La Petite Poule d'Eau*.

Maurice Lapointe est une figure marquante de la communauté franco-ontarienne. Il est reconnu en particulier pour son rôle de défenseur de l'accès à l'éducation secondaire en français au cours des années 1960. Les extraits suivants sont tirés de notes biographiques.

(...) il y a la question des examens de 13<sup>e</sup> année, des examens provinciaux en anglais seulement et que doivent obligatoirement réussir tous ceux qui souhaitent entreprendre des études universitaires. Pas de passage automatique ici. Quel moment pénible pour les jeunes francophones comme Maurice Lapointe. « C'était sérieux, se rappelle Maurice. Tout se jouait sur cette question d'examens de 13<sup>e</sup> année. Un frère m'avait averti que, si on commettait une seule erreur majeure de syntaxe en anglais, si on écrivait quelque chose qui était tout simplement incorrect dans la langue de Shakespeare, le correcteur cessait de corriger et on coulait. C'en était fait des études universitaires. » (page 15)

Le voici qui enquête sur l'enseignement des sciences à l'école Guigues qu'il avait lui-même fréquentée. « J'étais convaincu, dit-il, qu'il y avait des chapitres, que j'enseignais en physique au secondaire, qui pouvaient s'enseigner en 8<sup>e</sup>, voire en 6<sup>e</sup> année. J'étais convaincu que ça intéresserait les jeunes. Des choses comme le son, la lumière, les lentilles. Si on parvenait à faire ça, on pourrait amener les élèves du secondaire à faire des études beaucoup plus poussées. Sans compter que je me rendais compte que les francophones adoraient les sciences! » (page 18)

Après un mois d'enseignement à des élèves de 12<sup>e</sup> année, il remet à chacun un cahier personnel. Il invite ses vingt-deux élèves à formuler un avis sur le cours. « Je veux savoir ce que vous pensez. Est-ce que mon cours veut dire quelque chose pour vous? Est-il intéressant? Est-ce que je réponds à vos besoins? » Le lendemain matin, vingt-deux cahiers dûment remplis lui donnent l'heure juste! (page 20)

Il se souvient de cet élève qu'il fait venir à son bureau pour discuter du fait qu'il ne faisait aucun effort pour avancer en classe. « Je lui ai demandé si c'était lui ou ses parents qui payaient sa scolarité. Il m'a dit que c'était lui. Je lui ai alors expliqué qu'il payait de sa poche pour manquer son coup, pour ne pas réussir dans la vie. C'était un peu comme payer le gros prix pour acheter une voiture neuve qui tombe en panne. » Le lendemain, l'élève se met au travail comme il ne l'avait jamais fait auparavant. (page 22)

« J'ai toujours cru que, dans tout ce qu'on entreprenait à titre individuel ou collectif, on pouvait toujours faire mieux, dit-il sans hésiter. J'étais comme ça hier, je le suis encore aujourd'hui. On ne change pas pour changer. Mais puisque la vie change, il faut s'adapter et prendre les mesures nécessaires pour se développer. À la fin des années 1960, il se présente en Ontario des occasions de progrès que les francophones de la province ne pouvaient tout simplement pas ignorer. » (page 23)

Il y aurait bien une solution à moyen terme : doubler les droits de scolarité des élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année. « Cela aurait représenté des frais annuels de 600 \$ au lieu de 300 \$, ajoute Maurice Lapointe. Toute une somme pour l'époque! Mais nous ne pouvions nous résoudre à une mesure aussi draconienne. Nous ne voulions pas devenir une "école de riches". Il fallait ouvrir les portes des études post-secondaires à l'ensemble de la jeunesse francophone, et non seulement à une minorité de mieux nantis. » (page 26)

« Enfin, les parents francophones de l'Ontario dont les enfants fréquentent une école secondaire privée contestent de plus en plus le fardeau de la "double taxation". Ils doivent en effet acquitter des droits de scolarité auprès de l'école privée fréquentée par leurs enfants, et ce, tout en continuant à payer des taxes au bénéfice d'écoles secondaires publiques que leurs enfants ne fréquentent pas. » (page 27)

GRATTON, Michel, Maurice Lapointe, CFORP, 2010, 77 pages.

## PAR LA VOIX D'UN DÉFENSEUR

### Introduction :

Les jeunes des écoles secondaires bénéficient aujourd'hui d'une éducation publique en français qui est le résultat de batailles importantes. En examinant des extraits de notes biographiques d'un grand défenseur de l'éducation en langue française des années 60, les élèves découvriront des informations fascinantes sur ces luttes.

### Démarche :

#### En équipes :

Remettez à chaque équipe un paragraphe différent des extraits proposés par la *Fiche-témoignage 3B* en les invitant à en prendre connaissance entre eux. Demandez-leur de faire un remue-méninges de toutes les informations qu'ils auront repérées, mais aussi des questions qui leur seront venues à l'esprit.

En animant l'échange entre les équipes, amenez-les à trouver des réponses aux questions que d'autres équipes se sont posées. (Certaines équipes ne sauront pas de quelle région ou de qui il s'agit, alors que d'autres sauront qu'il s'agit de Maurice Lapointe, de l'Ontario.)

À partir des informations mises en commun, proposez ensuite aux élèves de créer un contexte autour du paragraphe qu'ils ont à explorer. Au moyen de recherches dans Internet, chaque équipe devra élaborer le préambule qui mène à l'affirmation ou à la citation que contient le paragraphe qui leur a été remis.

#### En groupe-classe :

Proposez aux élèves de partager avec toute la classe les informations qu'ils ont recueillies. Ensemble, dressez un portrait du personnage de Maurice Lapointe et discutez de l'impact de ses actions sur l'ensemble de la communauté. Rappelez aux élèves que même si la thématique se concentre sur l'Ontario, des actions similaires ont pris place partout au pays.

#### Pour aller plus loin :

Invitez les élèves à faire un inventaire d'autres grands défenseurs et défenseuses de l'éducation en français de diverses régions du Canada. Amenez les élèves à faire connaître leurs découvertes par l'entremise des réseaux sociaux disponibles à l'école ou lors d'une exposition sur le thème du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada.



## SOMMAIRE 4 - VERS UNE ÉQUITÉ EN ÉDUCATION (DEPUIS 1982)

En quelque sorte, le Canada a été « refondé » avec le rapatriement de la Constitution et l'enchâssement, en son sein, de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il fonde effectivement une nouvelle culture politique où les Canadiens ont des droits individuels et les sociétés particulières (francophone et autochtone) ne sont pas reconnues explicitement autrement que par des concessions pour répondre à des besoins très précis. La reconnaissance du français comme langue officielle du gouvernement fédéral, du Québec et du Nouveau-Brunswick assure certaines garanties, mais c'est l'article 23 de la *Charte* qui touche aux droits scolaires des minorités francophones et garantit, aux élèves dont les parents ont été instruits en français au Canada, une éducation primaire et secondaire là où le nombre d'élèves le justifie et dans des « établissements d'enseignement de la minorité ».

C'est une formulation vague avec des exceptions qui exclut les enfants francophones qui vivent en contexte de minorisation extrême ou ceux dont les parents n'ont pas été instruits en français au Canada. L'article 23 ne garantit pas des conseils scolaires français non plus, mais la référence aux établissements « de » la minorité laisse entendre un degré important de gestion et de contrôle des écoles par les communautés. S'ensuit alors une vingtaine d'années de batailles juridiques pour clarifier les obligations des provinces et les contraindre à établir des conseils scolaires, des écoles primaires et des écoles secondaires de langue française partout où le nombre d'« ayants droit » est suffisant. Certaines provinces prennent les devants, dont le Nouveau-Brunswick qui a fait suffisamment de réformes pour déjà répondre aux obligations l'article 23. En Ontario, le réseau d'écoles de langue française s'est développé aussi. Et bien que complexe, la question des écoles catholiques a été prise en compte dans la création de conseils scolaires francophones.

Ce sont deux causes à la Cour suprême du Canada – l'arrêt *Mahé* de 1990 et le *Renvoi* de 1993 sur les écoles du Manitoba – qui renversent définitivement les seuils arbitraires d'enseignement en anglais, dont ceux en Alberta, et reconnaît que les élèves francophones sont assez nombreux dans toutes les provinces pour justifier l'existence d'au moins un conseil scolaire francophone. Ainsi, de 1991 à 2001, au prix de luttes incessantes, toutes les provinces et territoires en créent pour gérer les écoles françaises; on ouvre aussi des nouvelles écoles primaires et secondaires là où il y a au moins une vingtaine d'élèves.

D'autres causes ont suivi pour élargir les pouvoirs des conseils scolaires dans la construction de nouvelles écoles, mais des causes récentes à la Cour suprême du Canada, dont celle de l'École Rose-des-vents en 2015, montrent que certaines provinces continuent de sous financer les écoles de langue française, si l'on prend en compte leurs besoins particuliers pour qu'ils atteignent une « égalité réelle », au-delà de l'égalité devant la loi. Et c'est dans ces eaux que naviguent aujourd'hui les conseils scolaires francophones, qui doivent faire « concurrence » aux écoles d'immersion et aux écoles anglaises. De nouvelles possibilités et de nouveaux défis se présentent aujourd'hui pour que, dans un contexte de mondialisation, d'urbanisation et de diversité culturelle, l'école de langue française continue d'assurer l'avenir de la francophonie canadienne.



## FICHE-TÉMOIGNAGE 4

C'est une petite école française avec des classes à plusieurs niveaux. Ça me permet d'aider les plus petits.

J'ai des amis dont les parents proviennent de différents pays.

On nous a dit que la présence de l'école de langue française partout au pays est le fruit de longues revendications de la part des francophones.

J'apprécie que l'école offre du soutien scolaire à nos enfants. Ça aide les enfants et nous-mêmes comme parents. Le français n'est pas notre première langue.

Les recours devant les tribunaux et des démarches politiques se sont avérés nécessaires afin que les francophones puissent avoir accès à des établissements scolaires en français. Les luttes se poursuivent dans certains milieux pour améliorer les services.

Au Canada, les minorités ont leur place et peuvent s'épanouir.

Mon papa et ma maman ne parlent pas la même langue. Je parle donc à mon papa dans une langue et à ma maman dans une autre langue. Par contre, mes parents ont décidé de nous envoyer, mes frères et moi, à l'école de langue française. C'est une bonne école!

## FICHE-TÉMOIGNAGE 4 (SUGGESTIONS DE RÉPONSES)

C'est une petite école française avec des classes à plusieurs niveaux. Ça me permet d'aider les plus petits.  
(enseignant ou enseignante)

J'ai des amis dont les parents proviennent de différents pays.  
(élève)

On nous a dit que la présence de l'école de langue française partout au pays est le fruit de longues revendications de la part des francophones.  
(élève ou parent immigrant)

J'apprécie que l'école offre du soutien scolaire à nos enfants. Ça aide les enfants et nous-mêmes comme parents. Le français n'est pas notre première langue.  
(mère ou père immigrant ou parent ayant-droit)

Les recours devant les tribunaux et des démarches politiques se sont avérés nécessaires afin que les francophones puissent avoir accès à des établissements scolaires en français. Les luttes se poursuivent dans certains milieux pour améliorer les services.  
(élève, parent engagé)

Au Canada, les minorités ont leur place et peuvent s'épanouir.  
(élève ou parent immigrant)

Mon papa et ma maman ne parlent pas la même langue. Je parle donc à mon papa dans une langue et à ma maman dans une autre langue. Par contre, mes parents ont décidé de nous envoyer, mes frères et moi, à l'école de langue française. C'est une bonne école!  
(élève de parents ayant-droit)





### LA GESTION D'UN DROIT

#### Introduction :

La plupart des élèves de la génération présente n'ont pas connu les luttes qui ont mené à l'obtention d'écoles de langue française. L'activité leur permettra d'apprécier certaines de ces réalités, mais aussi d'exercer leur droit de citoyen en contribuant à découvrir les défis liés à un droit durement acquis et à explorer des solutions.

#### Démarche :

##### En groupe-classe :

En guise d'amorce, explorez la *Fiche-témoignage 4* avec les élèves en leur faisant découvrir à quel groupe de personnes sont associés chacun des commentaires. Amenez-les à déterminer si ces énoncés reflètent la réalité de leur école ou de leur conseil scolaire et soulignez le fait que chacun vient renforcer l'idée que l'école de langue française est un droit de la minorité francophone du Canada.

##### En équipes et individuellement :

Proposez aux équipes de faire une recherche sur l'historique de leur école ou de leur conseil scolaire en consultant son site Web ou d'autres sites pertinents. Ce faisant, invitez les membres de chaque équipe à prendre des rôles de divers groupes de la communauté et de composer un énoncé (sur le modèle de la *Fiche-témoignage 4*) qui reflète bien la réalité de leur école ou de leur conseil scolaire : parents, élèves, enseignant, direction d'école, conseiller scolaire, etc. (selon votre contexte). Indiquez-leur ensuite d'inscrire les énoncés ainsi créés sur des affiches et d'inviter les autres équipes à prendre connaissance de leur travail.

##### En groupe-classe :

À partir des informations trouvées, animez une discussion dans le but de déterminer quels aspects du droit liés à la gestion d'écoles de langue française sont moins connus. Quels sont les grandes réalisations de leur conseil scolaire? Quels sont les défis de leur école ou de leur conseil scolaire?

Préparez ensuite des questions qui pourraient être posées à un représentant ou à une représentante de l'école ou du conseil scolaire. Avec les élèves, et en examinant l'organigramme de l'école ou du conseil scolaire, déterminez quelle personne serait la plus apte à répondre à leurs questions et accompagnez-les pour lancer une invitation à la personne retenue. Prévoyez que l'échange peut aussi se faire par moyens électroniques si la personne en question n'est pas disponible.

Faites un retour sur l'activité avec les élèves et concluez en discutant de solutions possibles aux défis qu'ils ont découverts. Encouragez-les à faire le bilan des pistes de solution qu'ils proposent dans leur lettre de remerciement à l'invité ou l'invitée.

##### Pour aller plus loin :

Proposez aux élèves d'assister à une assemblée régulière de leur conseil scolaire ou de la municipalité pour être témoins des processus par lesquels les décisions sont prises en vue de permettre à la communauté de bien profiter des droits acquis.



# REMERCIEMENTS



Ce projet est réalisé par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) avec l'appui du gouvernement du Canada.



Canada

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et les 28 conseils scolaires francophones membres de la FNCSF sont les partenaires principaux de cette initiative.

Renseignements :  
[www.eduexpo.ca](http://www.eduexpo.ca)